

## **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à AURIAC sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 16 septembre 2022

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOLET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, LAJOINIE Géraldine, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MIGNARD Sophie, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNIER Annie, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINE Bernard, TURQUET Jean-Claude.

Absents : DABERTRAND Jean (Pouvoir BRIGOLET Jean-Marie), GALEWSKI Nathalie (Pouvoir DUCHAMP Sébastien), GASQUET Jean-François, JOANNY Agnès, LAFON Francis (Pouvoir BRIANÇON Laurence), LASSERRE Jean-Pierre, MEILHAC Sébastien (Pouvoir CHASTAINGT France), MOISSON Albert (Pouvoir LONGOUR Laurent), MONTALTI Fabienne (Pouvoir MIGNARD Sophie), PEYRICAL René, REYNÈS Patrick, RIGAL Christian (Pouvoir TEULIÈRE Jean-Michel), ROUANNE Hervé, VAN NIEUWENHUYSE Régis (Pouvoir REYNIER Annie).

Secrétaire de séance : Mme Dominique FERRACCI

### **Vacance d'un siège de conseiller communautaire**

Suite aux démissions successives de MM. Forêtnegre et Hourtole, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune de Saint-Privat.

### **Décision du Bureau Communautaire**

- **Décision N° 2022-018** attribuant le marché de réfection de la voirie de la ZA de l'Hospital à Argentat-sur-Dordogne à Eurovia pour un montant de 56 825.90 € HT.
- **Décision N° 2022-019** attribuant le marché subséquent de maîtrise d'œuvre sur la restauration du village d'accueil des Tours de Merle à La Gare Architectes / Hydrogéotechnique / Equilibre Structures pour un taux de rémunération de 16,26 %.
- **Décision N° 2022-020** attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en œuvre de la tarification incitative à Terroirs & Communautés pour un montant maximum de 39 865 € HT
- **Décision N° 2022-021** attribuant le contrat d'emprunt au Crédit Agricole Centre France pour un emprunt de 200 000 € sur 12 ans au taux de 2,05 %.
- **Décision N° 2022-022** sollicitant le Conseil Départemental pour une subvention de 22 730,36 € pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie de la ZA de l'Hospital.

| N°  | DÉLIBÉRATIONS   | Vote                                  |
|-----|---|---------------------------------------|
| 073 | <p><b>DB2022-073 : ADHESION DE TULLE AGGLO AU SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CERE AVAL (SMDMCA)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> APPROUVE l'étude et le projet de statuts joints à la présente délibération pour l'adhésion de Tulle Agglo au SMDMCA au 1<sup>er</sup> janvier 2023.<br/> AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.</p>   | <p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p> |
| 074 | <p><b>DB2022-074 : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> DECIDE la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.<br/> ARRETE le nombre de membres titulaires de la commission à 10, dont 5 seront issus du conseil communautaire.<br/> Les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;</li> <li>- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;</li> <li>- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.</li> </ul> <p>AUTORISE la Présidente d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.</p> | <p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p> |
| 075 | <p><b>DB2022-075 : DELIBERATION PORTANT BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> PREND acte des modalités de la concertation mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT dont les modalités correspondent à celles fixées par la délibération n°2017-095 du 15 novembre 2017, décrites ci-avant.<br/> APPROUVE le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération.<br/> ARRETE le projet de SCoT tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant un PAS, un DOO - DAACL et des annexes.<br/> DIT que la présente délibération et ses annexes constituées du projet de SCoT seront soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux communes membres de la Communauté de communes, à la CDPENAF, à l'autorité environnementale.<br/> CHARGE Madame la Présidente de mettre en œuvre la présente délibération.<br/> DIT que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la CC XVD et dans les mairies des communes membres</p>   | <p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>UNANIMITÉ</p> |

|     |  |   |
|-----|--|---|
| 076 | <p><b>DB2022-076 : APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE RELATIVE A LA CREATION D'UN PÔLE SECURITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> DECLARE d'intérêt général le projet de « Pôle Sécurité » en toutes ses composantes tel que décrit dans le dossier et d'approuver la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité des dispositions du PLU d'Argentat.</p> <p>La présente délibération FERA l'objet d'un affichage conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme au siège de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.</p> <p>Madame la Présidente sera chargée de l'exécution de la présente délibération.</p> | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |
| 077 | <p><b>DB2022-077 : RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES - PARTIE PRÉLÈVEMENT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> OPTÉ pour une répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) conformément aux montants présentés en amont, pour la partie prélèvement.<br/> AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents à intervenir.</p>  | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |
| 078 | <p><b>DB2022-078 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE « DECHETS »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> APPROUVE la décision modificative n° 1 exposée ci-avant.</p>   | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |
| 079 | <p><b>DB2022-079 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE « TOURS DE MERLE »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> APPROUVE la décision modificative n° 1 exposée ci-avant.</p>  | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |
| 080 | <p><b>DB2022-080 : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REALISATION DE LOGEMENTS-PASSERELLE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> AUTORISE la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le financement de l'opération « réalisation de logements-passerelle » telle que proposée ci-avant.</p>  | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |
| 081 | <p><b>DB2022-081 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/> DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 € à l'association la Dordogne de Villages en Barrages pour l'édition du nouveau topoguide.<br/> CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de toutes les formalités administratives en la matière</p>  | <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p> |

|                   |  |   |
|-------------------|--|---|
| <p><b>082</b></p> | <p><b>DB2022-082 : CONVENTION DE PARTENARIAT DECOUVERTE DE L'ACTIVITE CERF VOLANT – VOL LIBRE AUX TOURS DE MERLE</b><br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DECIDE de conventionner avec l'association Comité départemental de vol libre afin de proposer gracieusement des animations autour du vol libre (cerf-volant) aux Tours de Merle dans le cadre de la programmation annuelle des Tours de Merle. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>ACCORDE un forfait frais de déplacement équivalent au barème national afin de couvrir les frais de déplacements de l'animateur d'atelier.</p> | <p><b>ADOPTÉ</b><br/><br/>UNANIMITÉ</p> |
| <p><b>083</b></p> | <p><b>DB2022-083 : CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE POUR LES ANIMATIONS NATURE DES TOURS DE MERLE</b><br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DECIDE de conventionner avec Philippe Faury, bénévole afin de proposer des animations autour de la nature aux Tours de Merle dans le cadre de la programmation annuelle des Tours de Merle. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>ACCORDE un forfait frais de déplacement équivalent au barème national afin de couvrir les frais de déplacements de l'animateur occasionnel.</p>   | <p><b>ADOPTÉ</b><br/><br/>UNANIMITÉ</p> |
| <p><b>084</b></p> | <p><b>DB2022-084 : APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER</b><br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le SYTTOM 19 à signer le contrat territorial avec Eco-Mobilier pour les articles de bricolage et de jardin.</p>  | <p><b>ADOPTÉ</b><br/><br/>UNANIMITÉ</p> |
| <p><b>085</b></p> | <p><b>DB2022-085 : APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES JOUETS AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER</b><br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>AUTORISE le SYTTOM 19 à signer le contrat territorial avec Eco-Mobilier pour les jouets.</p>  | <p><b>ADOPTÉ</b><br/><br/>UNANIMITÉ</p> |
| <p><b>086</b></p> | <p><b>DB2022-086 : APPROBATION DES CONVENTIONS DEEE ET LAMPES USAGEES</b><br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :<br/>AUTORISE la Présidente à signer les conventions avec l'organisme agréé OCAD3E pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et des lampes usagées.</p>   | <p><b>ADOPTÉ</b><br/><br/>UNANIMITÉ</p> |